

pratique soignante

L'hygiène au quotidien

BRIGITTE RETAILLEAU^a
Directrice d'Ehpad

VALÉRIE LEQUIEN^{b,*}
Journaliste

^aEhpad Françoise-d'Andigné,
4 rue Jeanne-Rivereau, 49620
Mauges-sur-Loire, France

^bc/o Soins Aides-soignantes,
Elsevier Masson, 65 rue
Camille-Desmoulins, 92442
Issy-les-Moulineaux cedex,
France

RÉFÉRENCES

[1] Centre national de ressources
textuelles et lexicales. Définition :
hygiène. www.cnrtl.fr/definition/hygi%C3%A8ne.

[2] Arrêté du 10 juin 2021 relatif
à la formation conduisant
au diplôme d'État d'aide-
soignant et portant diverses
dispositions relatives aux
modalités de fonctionnement
des instituts de formation
paramédicaux. www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2021/6/10/SSAH2110960A/jo/texte.

[3] Haut Conseil de la santé
publique. Mesures universelles
d'hygiène pour la prévention des
principales maladies infectieuses
dans la population générale. Avis
et rapports. Décembre 2022.
www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=1288.

[4] Organisation mondiale de la
santé. La stratégie de promotion
de l'hygiène des mains de l'OMS
résulte applicable dans le monde
entier. 2013.

[5] UFSBD. Nouvelles
recommandations. L'UFSBD
réactualise ses stratégies de
prévention. Novembre 2013.
www.ufsbd.fr/wp-content/uploads/2013/11/Recos-espace-PRO.pdf.

*Autrice correspondante.
Adresse e-mail :
v.lequien@elsevier.com
(V. Lequien).

■ Tout un chacun devrait respecter les règles d'hygiène universelles pour lutter contre la propagation des maladies infectieuses. ■ Les aides-soignants sont garants de l'hygiène de la personne accompagnée et de son environnement et appliquent les précautions standard dans les établissements sanitaires et médicosociaux. ■ Selon la situation, des précautions complémentaires sont prescrites.

© 2023 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés

Mots clés – éducation à la santé ; Ehpad ; hygiène ; précaution complémentaire ; précaution standard

L'hygiène est une branche de la médecine en prévention de la propagation des maladies infectieuses. Par extension, c'est l'« ensemble des mesures, des procédés et des techniques mis en œuvre à préserver et améliorer la santé » du patient, comme celle des soignants [1].

L'hygiène est un domaine qui fait l'objet de recherches pour améliorer les moyens et techniques de lutte contre les microorganismes, eux-mêmes sujets d'études car ils connaissent fréquemment des mutations.

La garantie de l'hygiène est l'un des fondamentaux de l'exercice aide-soignant, qui s'attache à accompagner le patient ou résident dans les actes nécessaires à la toilette, mais aussi à entretenir l'environnement immédiat de la personne et des matériels. Pour ce faire, elle doit « *utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la*

prévention des risques associés et repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins » [2].

ÉDUCER LA POPULATION GÉNÉRALE

L'hygiène est l'affaire de tous. Aussi le Haut Conseil de santé publique (HCSP) a-t-il publié un guide de mesures universelles afin de prémunir la collectivité et les individus contre les maladies infectieuses [3]. L'aide-soignant est un véhicule des messages de prévention primaire (éviter de contracter) et secondaire (éviter de transmettre) et un conseiller sur les gestes à respecter dans l'hygiène de la vie courante et la sécurité domestique [2], en complément des vaccinations obligatoires et recommandées.

■ **L'hygiène des mains** avec de l'eau et du savon (ou avec une solution hydroalcoolique) est l'une des mesures incontournables, plus encore chez les soignants pour lesquels l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a formulé cinq indications au cours des soins [4].

La transmission virale peut être directe par contact, les fluides biologiques humains, les gouttelettes de salive, des toxines alimentaires, ou indirecte par les objets ou le linge ; parfois l'isolement est la mesure la plus adéquate pour empêcher la contagion de l'entourage.

■ **Aérer les pièces permet de renouveler l'air,** et ainsi d'évacuer la pollution intérieure (polluants biologiques en suspension, monoxyde de carbone, composés organiques volatils et semi-volatils, allergènes).
■ **À noter qu'il n'y a pas de transmission inter-humaine des bactéries buccodentaires ;**

néanmoins il est recommandé de ne pas partager sa brosse à dents, de se brosser les dents au minimum 2 fois par jour avec un dentifrice fluoré, d'adopter une hygiène alimentaire limitant les apports de sucre, et de consulter régulièrement un chirurgien-dentiste [5]. Le nettoyage des appareils et prothèses est également nécessaire pour lutter contre l'apparition de candidose.

LES PRÉCAUTIONS STANDARD ET COMPLÉMENTAIRES

■ **Les précautions standard** sont un « ensemble de mesures visant à réduire le risque de transmission croisée des agents infectieux entre soignant, soigné et environnement, ou par exposition à un produit biologique d'origine humaine (sang, sécrétions, excréta...). [Elles] constituent

L'hygiène, un barrage contre les infections

un socle de pratiques de base. [Elles] sont à appliquer pour tout soin, en tout lieu, pour tout patient quel que soit son statut infectieux, et par tout professionnel de santé » [6].

La stratégie se décline en plusieurs axes :

- l'hygiène des mains ;
- l'usage d'équipements de protection individuelles (gants, tabliers, masque, etc.) selon les situations de soin ;
- l'hygiène respiratoire (masque chirurgical) ;
- la prévention des accidents avec exposition au sang ou tout produit biologique d'origine humaine ;
- la gestion des excréta (vomis, selles et urines) [7] ;
- la gestion de l'environnement comprenant le linge et les déchets ;
- le respect des obligations et recommandations vaccinales associé aux précautions standard.

■ **Il existe, sur prescription médicale, des précautions complémentaires** de type contact [8] et air-gouttelettes [9] lorsqu'un patient est suspecté d'être porteur de micro-organismes émergents à haut potentiel de transmission croisée, multirésistants ou hautement résistants aux antibiotiques, ou lorsque l'agent est identifié. Elles comprennent l'isolement de ce patient.

Selon la pathologie, les précautions complémentaires peuvent être combinées (par exemple en cas de maladie éruptive). La mise en place de ces précautions est levée dès lors que l'efficacité du traitement mis en place est constatée et que le risque de contagiosité est tombé.

Lors de son congrès de Lille (juin 2023), la Société française d'hygiène hospitalière a annoncé préparer de nouvelles recommandations [10], qui verraient disparaître la notion air-gouttelette ou profit de "transmission respiratoire" qui prendrait en compte différents paramètres tels que la distance d'émission, le type de micro-organisme, la qualité de la ventilation et la pathologie du patient, qui déterminent le type de protection à employer.

L'HYGIÈNE EN EHPAD

Par définition, les résidents d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) présentent des fragilités. L'épidémie de Covid-19 a montré les difficultés de la prévention du risque infectieux, malgré la mise en place de mesures drastiques. Celles-ci ont eu un effet dévastateur par la rupture des liens sociaux avec l'extérieur et à l'égard de la collectivité. Il est même apparu que certaines

contraintes pouvaient pallier le manque de personnel [11].

On retrouve des infections respiratoires basses, de la peau et des tissus mous. Nombre de résidents présentent une incontinence ; par ailleurs, les infections urinaires sont fréquentes [11]. Aussi la gestion des excréta doit être particulièrement rigoureuse [7] pour éviter la colonisation de l'environnement par des souches contaminantes. Cela peut nécessiter des investissements pour le traitement des urinaux et des seaux pour chaise percée : contenants à usage unique, sacs protecteurs avec gélifiant (le lave-bassin est généralement peu envisageable). La vidange dans le WC et le rinçage avec l'eau du robinet du lavabo ou avec le pommeau de douche devraient être proscrits au risque de disperser les bactéries. « *En l'absence de local adapté, les possibilités de trempage dans un bain de détergent désinfectant ne pourraient être réalisées que de temps en temps* » [11].

Les précautions standard et complémentaires doivent s'appliquer. Les hygiénistes rappellent que même lorsqu'il y a un souhait de s'éloigner des tenues professionnelles habituelles, les règles s'appliquent y compris l'absence de bijoux et de vernis, et le port de protection individuelle pour les soins mouillants et souillants.

Une bonne coordination entre les équipes est nécessaire pour optimiser l'hygiène de l'environnement [11].

À noter que pour ce qui concerne le risque de légionellose, les exploitants des systèmes d'eau chaude sanitaire veillent à l'application de la réglementation pour éviter la contamination par microgouttelettes.

CONCLUSION

L'hygiène est un paramètre incontournable pour le maintien ou l'amélioration de la santé. Dans les cas complexes, les équipes font appel à l'équipe opérationnelle en hygiène ou à l'équipe mobile d'hygiène qui prodiguent des conseils (comme l'organisation des locaux, la rédaction de protocoles, l'aide au choix des produits et des techniques d'entretien des locaux, par exemple la méthode vapeur d'avantage en conformité avec les politiques de développement durable). Elles proposent aussi aux personnels des formations [12]. Elles s'appuient et orientent vers l'un des 17 centres régions d'appui pour la prévention des infections associées aux soins, qui dispensent des informations et diffusent des outils d'aide. ■

RÉFÉRENCES

- [6] Actualisation des précautions standard. Établissements de santé. Établissements médicosociaux. Soins de ville. Hygiènes 2017;XXV (hors-série).
- [7] Meunier O. Le "péril fécal", un risque bien réel dans les établissements. L'aide-soignante 2018;32(193):14-7.
- [8] Société française d'hygiène hospitalière. Recommandations nationales. Prévention de la transmission croisée : précautions complémentaires contact. Hygiènes 2009;17(2).
- [9] Société française d'hygiène hospitalière. Recommandations nationales. Prévention de la transmission croisée par voie respiratoire : air ou gouttelette. Recommandations pour la pratique clinique. Hygiènes 2013;20(1). www.sf2h.net/wp-content/uploads/2013/03/SF2H_recommandations_air-ou-gouttelettes_2013.pdf.
- [10] Hémy P. De nouvelles recommandations sont en préparation sur le risque de transmission aéroportée. Hospimédia; 2023.
- [11] Chaize P, Chapuis C. Quelles réponses les hygiénistes peuvent-ils apporter aux particularités des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ? Hygiènes 2023;31(2):97-106.
- [12] Société française d'hygiène hospitalière. Les éléments clés des programmes de prévention et contrôle des infections (PCI) dans les établissements de santé et médico-sociaux. Rôle et missions des équipes opérationnelles d'hygiène et des équipes mobiles d'hygiène. Décembre 2021. www.sf2h.net/wp-content/uploads/2022/02/Re%CC%81ponse_Saisine_MSS_PCI_EOH_EMH_SF2H_Vdef_1-1.pdf.

Déclaration de liens d'intérêts

Les autrices déclarent ne pas avoir de liens d'intérêts.